

Paris, le 26 février 2025

En matière de contact alimentaire, la rigueur sanitaire européenne ne peut se limiter aux seuls plastiques et doit être appliquée uniformément à tous les matériaux

Elipso accueille favorablement la publication le 21 février dernier par la Commission européenne du Règlement (UE) 2025/351, qui précise les exigences en matière de pureté des matériaux plastiques, établissant des seuils stricts pour garantir la sécurité sanitaire des consommateurs. Néanmoins, la Commission européenne ne tarde que trop à travailler une révision globale de la sécurité sanitaire pour le contact alimentaire de tous les matériaux. Les contraintes développées précisément pour les plastiques depuis des années mériteraient d'être étendues à l'ensemble des matériaux destinés à entrer en contact alimentaire pour des raisons sanitaires évidentes.

La sécurité alimentaire est au cœur de nos préoccupations. Nous saluons les efforts de la Commission européenne pour renforcer les normes applicables aux plastiques en contact avec les aliments. Cependant, il est essentiel que ces exigences soient étendues à l'ensemble des matériaux utilisés dans les emballages alimentaires, tels que le verre, le métal, le papier-carton et les matériaux émergents, afin d'assurer une protection uniforme des consommateurs et une harmonisation des performances de qualité à atteindre entre les matériaux.

Actuellement, les plastiques sont les seuls matériaux à disposer d'une réglementation spécifique aussi détaillée, avec 18 amendements au 31 décembre 2024, et bientôt par l'arrivée de ce nouveau règlement : 19 amendements successifs depuis 2011. Les autres matériaux, tels que le verre, le métal et le papier-carton, ne bénéficient pas d'un cadre réglementaire spécifique qui soit harmonisé au niveau européen, ce qui peut entraîner des disparités dans les niveaux de sécurité et de conformité.

La révision générale en cours du cadre réglementaire contact alimentaire ne tarde que trop à s'appuyer sur l'expérience acquise avec les plastiques. Avec l'arrivée du nouveau règlement (UE) 2025/351, des seuils caractérisant le haut degré de pureté des matériaux sont définis. Or, ceux-ci devraient l'être comme des critères de performance à atteindre par tous les matériaux d'emballage. Et s'il est évident que les méthodes analytiques d'extraction et de migration devront être adaptées à la nature de chaque matériau, les limites de performances doivent, elles, toutes s'aligner.

Une approche ainsi harmonisée renforcerait non seulement la sécurité des consommateurs, mais garantirait également la libre circulation des biens au sein de l'Union européenne, en offrant aux industriels un cadre clair et uniforme.

ELIPSO est l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballages plastiques (rigides et souples) en France. Notre filière, présente sur tout le territoire français, emploie 38 000 collaborateurs dans 320 entreprises (majoritairement des PME) pour un chiffre d'affaires annuel de 8,1 milliards d'euros. / elipso.org / contact@elipso.org - 01 46 22 33 66

